



Ref 1064 04 AOUT 2025



RÉPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES HYDRAULIQUES
ET DE LA PECHE
INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA MER



MEDFISHTUN

*Projet d'appui à la gestion durable des ressources halieutiques et aquacoles en Tunisie -
MEDFISHTUN (AFD-Convention CTN 1251 01 B)*

Cahier des Clauses Techniques

Appel d'Offres n°03/2025 AFD

**AFFRETEMENT DE DEUX CHALUTIERS PROFESSIONNELS
TUNISIENS POUR LA REALISATION DE CAMPAGNES DE
CHALUTAGES EXPERIMENTAUX SELON LE PROTOCOLE MEDITS
DANS LES REGIONS EST ET SUD DE LA TUNISIE**

f



I. Contexte de l'étude

A. Présentation générale

Dans le cadre des campagnes scientifiques de suivi halieutique en Tunisie, il est nécessaire d'affréter deux chalutiers professionnels pour la réalisation de campagnes de chalutages expérimentaux suivant le protocole **Meditis** mis en place par la **Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée (CGPM)**.

B. Objectifs des campagnes

Les campagnes visent à recueillir des données scientifiques sur les ressources halieutiques et les écosystèmes marins, en appliquant un protocole standardisé permettant :

- L'évaluation de l'abondance et de la diversité des espèces démersales.
- La collecte de données biologiques et environnementales.
- L'étude de l'état des stocks halieutiques selon une méthodologie harmonisée à l'échelle méditerranéenne.

Les campagnes suivront le **protocole Medits** adopté par la **CGPM**, qui peut être consulté via les liens suivants : [Protocole Medits 1995](#) et [Protocole Medits 2007](#).

II. Objet du marché

Le présent marché est divisé en **deux lots** correspondant aux deux zones d'intervention :

- **Lot 1 : Affrètement d'un navire pour la zone Sud** (65 traits de chalutage).
- **Lot 2 : Affrètement d'un navire pour la zone Est** (40 traits de chalutage).

Le navire sélectionné pour le lot 1 effectuera une période de pêche effective de **17 jours** dans la zone Sud. Le navire sélectionné pour le lot 2 effectuera une période de pêche effective de **12 jours** dans la zone Est.

Les candidats peuvent soumettre une offre pour un ou deux lots.

Par ailleurs, les deux campagnes doivent se dérouler durant la même période.

III. Conditions générales

Les conditions générales de l'exécution du marché sont définies comme suit :

1. Le lieu d'exécution : les campagnes auront lieu dans les zones Sud et Est de la Tunisie, selon les plans des traits de chalutage représentés dans les cartes en annexes 1 et 2.

- Lot 1 : Les prospections et les opérations de chalutages expérimentaux des ressources démersales concerneront la zone sud de la Tunisie qui s'étend de Ras Kapoudia, au niveau du parallèle 35° Nord jusqu'à la frontière tuniso-libyenne. Ces prospections s'effectueront à partir des zones côtières (isobathe 30 m) jusqu'au large (au-delà de l'isobathe 200 m). Le départ aura lieu à partir du port de pêche de Sfax.





- Lot 2 : Les prospections et les opérations de chalutages expérimentaux des ressources démersales concernent la zone Est située entre le parallèle passant par le phare de Borj Kélibia et le parallèle passant par Ras Kapoudia. Ces prospections s'effectueront à partir des zones côtières (isobathe 30 m) jusqu'au large (au-delà de l'isobathe 200 m). Le départ aura lieu depuis le port de pêche de Kélibia, Sousse et/ou Mahdia.

2. Durée de la prestation : pour chaque lot, les candidatures sont déposées par l'armement candidat pour l'affrètement d'un chalutier pour toute la durée de la campagne scientifique.

- **Lot 1** : La durée de la prestation correspondant à la durée d'affrètement du navire sur la période comprise entre le 23 août 2025 et le 30 septembre 2025 et doit être continue dans le temps sauf en cas de force majeure. En effet, en cas de conditions météorologiques défavorables, la campagne pourrait être décalée sur la période allant du 1^{er} au 15 octobre 2025. La prestation comprend 17 jours maximum de pêche effective, qui seront divisés entre deux et quatre legs, après accord préalable entre le chef de mission (INSTM) et le patron de pêche du navire affrété.

- **Lot 2** : La durée de la prestation correspondant à la durée d'affrètement du navire sur la période comprise entre le 23 août 2025 et le 30 septembre 2025 et doit être continue dans le temps sauf en cas de force majeure. En effet, en cas de conditions météorologiques défavorables, la campagne pourrait être décalée sur la période allant du 1^{er} au 15 octobre 2025. La prestation comprend 12 jours maximum de pêche effective, qui seront divisés entre deux et trois legs, après accord préalable entre le chef de mission (INSTM) et le patron de pêche du navire affrété.

Les calendriers détaillés seront arrêtés après sélection de l'armement et seront notifiés au moins 5 jours avant le début de la prestation.

Il est aussi à noter que les deux campagnes doivent se dérouler durant la même période.

3. Les obligations administratives : le soumissionnaire doit être à jour de toutes les démarches administratives et disposer des autorisations nécessaires pour la navigation et la pêche expérimentale.

Il est attendu du prestataire qu'il :

- Utilise les chaluts et leurs gréements fournis par l'INSTM. Ceux-ci doivent être montés à bord et armés au moins un jour avant le démarrage de la campagne.
- Applique le protocole et la méthodologie de travail (MEDITS) établis par les équipes de l'INSTM pour les différents traits de chalut représentés dans les cartes des Annexes 1 et 2. Sachant que les opérations de pêche expérimentales devraient avoir lieu uniquement durant le jour du lever au coucher de soleil.
- Accueille à bord du navire 4 personnels scientifiques de l'INSTM en plus de l'équipage mobilisé pour la prestation et veille au bon déroulement de leur mission, en leur donnant accès à tous les compartiments du bateau avec notamment l'accès à la passerelle, aux instruments de positionnement et de navigation, et en leur assurant la collaboration de l'équipage pour la collecte des différentes informations nécessaires ;





- le navire retenu devra bénéficier de tous les documents administratifs pour la réalisation des missions qui lui seront confiées (permis de navigation, etc.) ;
- ne conserve à bord aucune capture à d'autres fins que celles liées directement aux objectifs de la prestation durant toute la durée de la campagne scientifique.

4. Destination des captures

Toutes les captures réalisées durant la totalité de la période de la prestation sont la propriété de l'INSTM.

IV. Spécifications techniques des navires

Les navires proposés doivent répondre aux exigences suivantes :

1. Navire de pêche

- De pavillon tunisien
- Congé de pêche hauturière, dont la validité couvre la durée du contrat objet de la prestation, permettant le chalutage au-delà de 20 miles nautiques.
- Permis de navigation dont la validité couvre la durée du contrat de la prestation
- Permis de pêche au chalut valable dans la zone d'étude proposée et dont la validité couvre la durée du contrat de la prestation.
- Navire gréé pour le chalutage au-delà de 600 m de profondeur, ayant une puissance motrice minimale de 800 CV.
- Présence de chambres frigorifiques et de congélation fonctionnelles.
- Navire justifiant d'une capacité d'accueil à bord de 4 personnes (personnels scientifiques) en plus de l'équipage mobilisé pour la prestation, conformément aux indications inscrites sur le permis de navigation (**justificatif administratif à fournir**) ;
- Navire équipé a minima des instruments de navigation en état de fonctionnement suivants : GPS cartographique, sondeur et radar.

2. Espace de travail

- Espace suffisant sur le pont, minimum de 3 m², pour y déposer une table de manipulation des échantillons et des caisses de rangement du matériel et de stockage des échantillons ;
- Espace suffisant en passerelle pour y disposer un ordinateur, un petit caisson contenant un sondeur supplémentaire et divers matériels sensibles à l'humidité.

3. Equipements et fonctionnement technique

- Un cheval de lavage en fonctionnement continu tout au long des opérations de pêche;
- Une alimentation en 220 V pour l'ordinateur portable et 2 balances électroniques.
- Capacité de gestion des déchets générés à bord (déchets organiques, plastiques et autres résidus) avec des solutions conformes aux réglementations environnementales.
- Engagement à minimiser l'impact environnemental en adoptant de bonnes pratiques de rejet et de traitement des déchets afin de préserver l'environnement marin.





4. Moyens humains affectés par le prestataire

L'équipage du navire (à bord) doit assurer la totalité des tâches liées aux opérations de pêche et ne doit pas dépasser les 10 personnes. L'équipage sera chargé de :

- piloter le navire ;
- manœuvrer le gréement ;
- assurer la maintenance et la mise en marche du différent matériel à bord, notamment le matériel mécanique, hydraulique, électronique, frigorifique et de navigation ;
- assurer à la demande, le (dé)gréement et les réparations du chalut MEDITS, et contribuer à l'embarquement et au débarquement du matériel scientifique, ainsi qu'à la manipulation des captures selon le protocole scientifique.

5. Objectif environnemental : les enjeux liés aux campagnes

- Le patron de pêche conserve à bord et ramène à terre pour tri tous les déchets plastiques ou autres collectés durant l'ensemble de la durée de la campagne scientifique.

V. Obligations du titulaire

1. Obligations primaires

Le titulaire doit garantir :

- L'embarquement de **4 scientifiques**.
- L'armement et le désarmement des chaluts et gréements de pêche expérimentaux.
- La maintenance des chaluts et des gréements mis à disposition.

2. Obligations secondaires

- Disposer à bord d'un **matelot ramendeur**.
- Assurer la **remise en état des chaluts par un filetier si nécessaire**.

VI. Critères de sélection des offres

Les offres seront évaluées selon les critères suivants :

1. **Adéquation aux spécifications techniques** : conformité du navire aux exigences définies dans le cahier des charges.
2. **Connaissances des secteurs à échantillonner par le patron de pêche** mobilisé pour la prestation (expérience en nombre d'années).
3. **Connaissance des zones de chalutage** : familiarité du patron de pêche et de l'équipage avec les zones Sud et Est de la Tunisie.
4. **Capacité logistique** : aptitude du navire à embarquer le personnel scientifique et le matériel requis.





5. **Disponibilité et flexibilité** : engagement à respecter le calendrier défini.
6. **Coût global** : analyse du prix proposé en fonction des prestations incluses.
7. **État du navire et sécurité** : conformité aux normes de sécurité maritime et fiabilité de l'embarcation.
8. **Capacité à gérer les déchets à bord et engagement environnemental** : conformité aux bonnes pratiques en matière de gestion des déchets et d'impact écologique minimal.

VII. Dispositions finales

- L'ensemble des frais liés à l'exécution du marché est à la charge du soumissionnaire.
- La sécurité à bord, les autorisations administratives ainsi que l'assurance de l'équipage embarqué relèvent de la responsabilité du soumissionnaire.
- Chaque lot sera attribué séparément, sauf si un soumissionnaire est retenu pour les deux lots sur la base des critères de sélection.

VIII. Documents à fournir

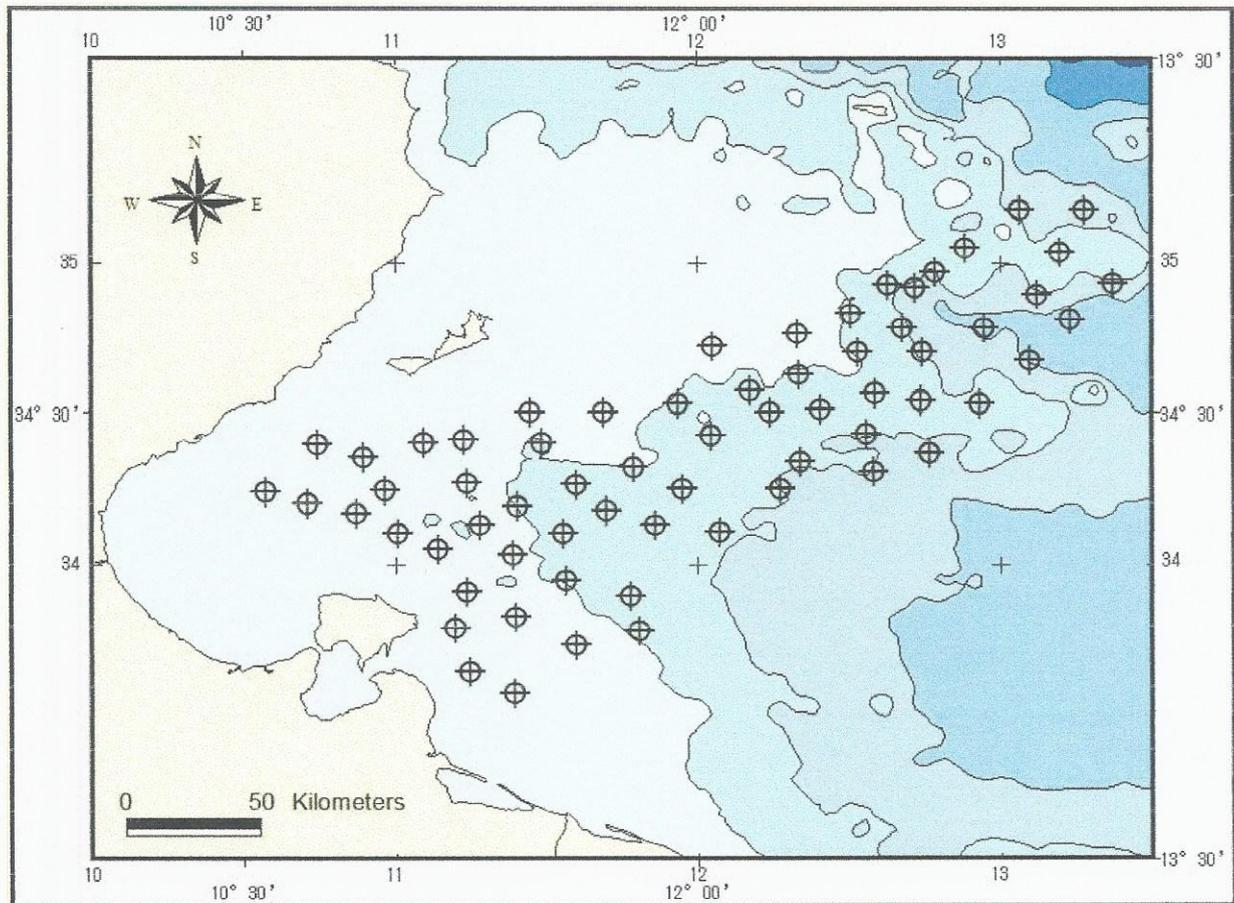
- Congé de pêche hauturière du navire.
- Permis de navigation du navire
- Permis de pêche au chalut du navire
- Une copie du rôle de l'équipage à bord
- Livrets du pêcheur marin pour tout le personnel de l'équipage à bord
- Plan général du navire
- Assurance du navire
- Liste des équipements fonctionnels disponibles à bord portant la signature légalisée du soumissionnaire, notamment ceux exigés dans cet appel.
- Tout autre document nécessaire
- Formulaire de réponse concernant les spécifications techniques du navire et de l'équipage à bord (en ANNEXE 3) rempli et signé





ANNEXE 1

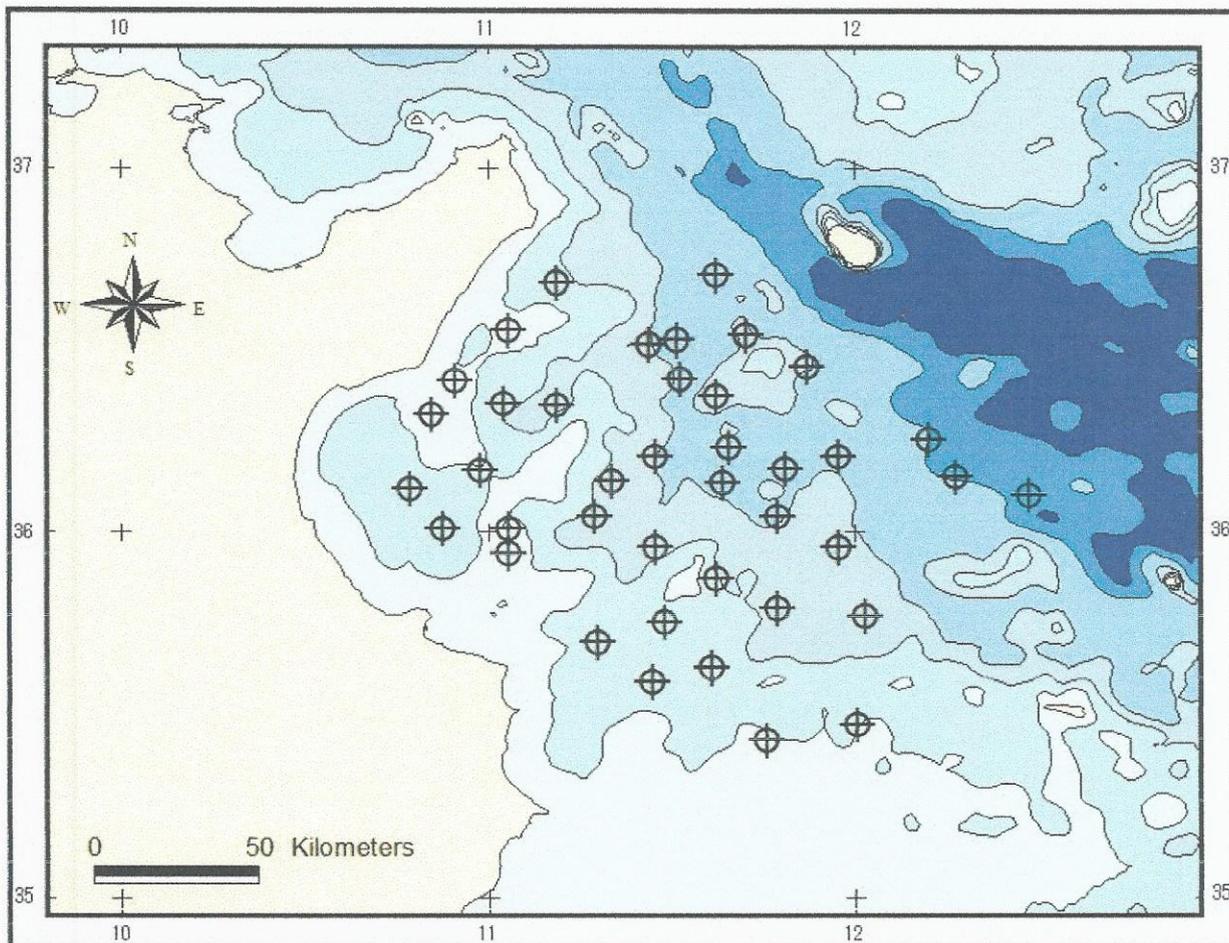
Position des traits de chalut proposés au Sud de la Tunisie





ANNEXE 2

Position des traits de chalut dans la région Est





ANNEXE 3

Formulaire de réponse concernant les spécifications techniques du navire et de l'équipage à bord

Spécifications techniques minimales	Réponse du soumissionnaire	Justificatif fourni (oui/non)
1. Navire de pavillon tunisien		
2. Congé de pêche hauturière valide sur la durée du contrat (>20 milles nautiques) (indiquer la validité)		
3. Permis de navigation valide sur la durée du contrat (indiquer la validité)		
4. Permis de pêche au chalut valable dans la zone d'étude pour la durée du contrat (indiquer la validité)		
5. Navire gréé pour chalutage au-delà de 600 m		
6. Puissance motrice minimale de 800 CV		
7. Chambres frigorifiques et congélation fonctionnelles		
9. Longueur du câble (en mètres)		
10. Capacité d'accueil de 4 personnes (scientifiques) + équipage		
11. Instruments de navigation fonctionnels		
11.1. GPS cartographique		
11.2. Sondeur		
11.3. Radar		
9. Espace sur le pont de 3 m ² minimum		
10. Espace passerelle suffisant pour ordinateur, caisson sondeur, matériel sensible		
11. Cheval de lavage en fonctionnement continu pendant les opérations		
12. Alimentation 220 V pour ordinateur portable et 2 balances électroniques		





13. Gestion des déchets à bord conforme aux réglementations environnementales		
14. Expérience en années concernant les connaissances des secteurs à échantillonner par le patron de pêche		
15. Expérience en années concernant la connaissance des zones de chalutage		

Sadok Saloua
Chargée de la Gestion de l'Institut
National des Sciences et Technologies
de la mer

